DEFR

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

Direction de l'Architecture

SITES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;

VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;

VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 3 et 5 ;

VU le décret du 9 février 1960 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;

VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 6, 7, 9 et 10 ;

VU le décret n° 70.208 du 11 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;

VU l'arrêté du 23 mai 1942 classant parmi les sites du département du Doubs l'ensemble formé à Fourcatier Maison Neuve par les cascades du Doubs ;

VU l'avis émis le 25 octobre 1977 par le conseil municipal de FOURCATIER MAISON NEUVE ;

VU la délibération du 8 mars 1978 de la commission des sites, perspectives et paysages du département du Doubs

ARRÊTE :

Article 1er - Est rectifié sur l'inventaire des sites pittoresques du département du Doubs l'ensemble formé par la cascade du territoire de la commune de FOURCATIER MAISON NEUVE conformément

au plan annexé au présent arrêté

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du DOUBS et au Maire de la commune de FOURCATIER MAISON NEUVE qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son éxécution.

Fait à PARIS, le 21 JUIL 1978

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur de l'Architecture

Le Directeur adjoint

Raymond LOUQUET

Pour Ampliation :

l'Administrateur civil

Chef du Bureau de la Protection des Paysages

Jean-René MARCHAL

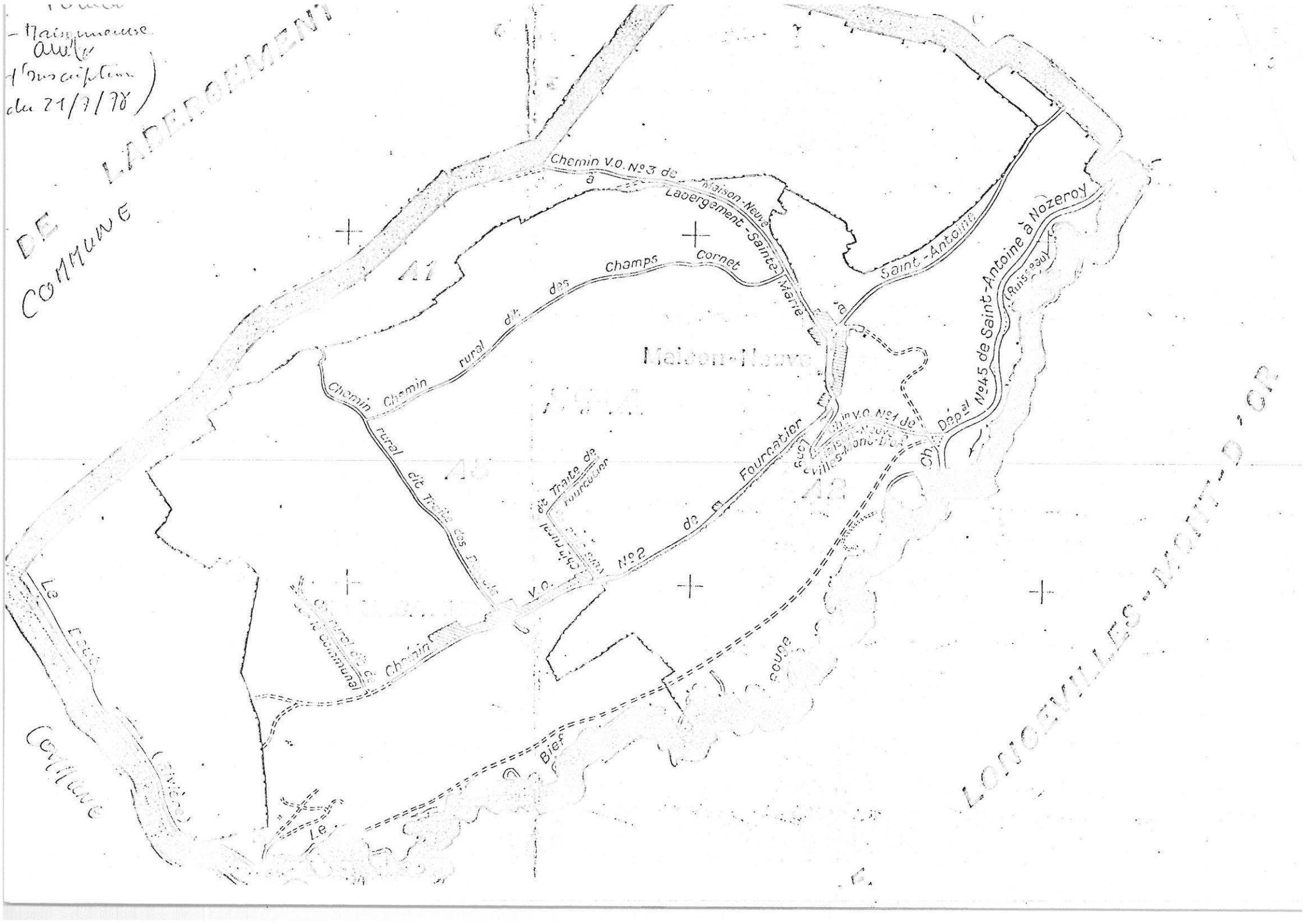
Chemin V.O. N°3 de
Maison-Neuve
Lavergement-Sainte-Marie
Saint-Antoine
Champs
Cornet
Chemin rural dit des
Chemin rural dit Traite des Fourcatier
Maison-Neuve
Fourcatier
Dépal N°45 de Saint-Antoine à Nozeroy
Ruisseau
Le Bief
LONGEVILLES-MONT-D'OR
LADERGEMENT
COMMUNE